Compte rendu de la réunion consommateurs AMAP Les Gumes

- St Sébastien sur Loire du 24 février 2011

portant sur les difficultés économiques et de production du producteur

Présents:

26 membres présents sur 65 paniers contractualisés avec le producteur en 2010-2011. Une grosse majorité des membres présents sont des AMAPiens de l'origine de l'AMAP les GUMES.

Ordre du jour :

- Présentation des amapiens, organisation et rôles
- Présentation du producteur et de son exploitation
- Synthèse de la situation concernant les difficultés du producteur Didier Vincent
- Synthèse des questions, préoccupations et attentes des "mangeurs"
- Proposition de création d'un groupe de pilotage "crise"
- Dates et organisation des prochaines réunions

Objectifs de la réunion :

Réunion organisée entre « mangeurs », sans le producteur de légumes, Didier Vincent, pour évaluer et faire connaître à tous, la situation globale du producteur, l'état d'esprit de l'ensemble des « mangeurs » et envisager des solutions raisonnables et durables pour les deux parties.

En tant que consommateurs, il est important que chacun reste dans son rôle, en fonction de ses compétences et de ses connaissances. Aussi pour préparer cette réunion, des contacts ont été pris avec l'Amap 44 afin d'aider les amapiens à se positionner et prendre d'éventuelles décisions en connaissance de cause.

Hervé Leroux, membre du collège des « mangeurs » au sein de l'Amap 44 a accepté de servir de médiateur. Il a reçu tous les mails échangés entre amapiens de Saint-Seb afin de pouvoir appréhender la situation et se rendre compte des difficultés de Didier. Il a pris contact avec un ou deux producteurs disposés à le rencontrer sur son exploitation.

Une visite de l'exploitation et un bilan émanant des consommateurs (ceux qui restent ou souhaiteraient partir, ceux qui sont prêts ou non à renouveler leur engagement en 2011/12) sont nécessaires avant de déterminer les solutions à apporter à la crise.

- Présentation des amapiens, organisation et rôles éventuels au sein de l'AMAP :

L'Amap légumes, qui compte 65 paniers, n'est pas organisée en association Loi 1901. Il n'y a ni président, ni responsable côté « mangeurs ». Claude Archidoit a proposé de gérer le site web, Arnaud Cornu, de gérer la liste de diffusion, Laurence Platel de gérer la communication extérieure.

L'Amap est née en 2008 et a permis l'installation d'un producteur. Certains « mangeurs » ont assisté à sa création, comme Claude Archidoit, ou Arnaud Cornu qui a participé à la recherche d'un producteur.

D'autres personnes expliquent avoir participé ponctuellement à des cueillettes, à du désherbage, ou tout simplement au pique-nique annuel.

D'autres contrats Amap se sont créées autour de celle des légumes : fruits, pain, farine, œufs, poulets, produits laitiers...

En plus de l'Amap de Saint-Seb, Didier Vincent fournit une autre AMAP légumes au Grand Blottereau : 40 doubles paniers, soit l'équivalent de 80 de nos paniers.

- Le producteur et l'historique de son exploitation :

Choix du producteur et lancement du contrat d'Amap :

En 2008, la seule solution pour pouvoir monter une AMAP était d'installer un agriculteur. Contact a été pris avec le GAB 44 pour rechercher des producteurs de légumes.

Didier Vincent souhaitait alors s'installer, mais la banque ne voulait pas le suivre. Les « mangeurs » fondateurs de l'Amap ont rencontré son banquier pour expliquer le fonctionnement des AMAP et soutenir le projet. La banque a finalement accepté de le financer grâce à l'apport financier constitué par le prépaiement des paniers de la production à venir.

Didier a décidé de fonctionner 100% en AMAP, sans chercher d'autres débouchés pour la distribution de ses produits, pour consacrer tout son temps à la culture.

Pour pouvoir commencer avec le titre AMAP, une expertise des responsables nationaux (Denise et Daniel VUILLON, créateurs de la première AMAP) a été effectuée en mars 2008. Ils ont vu les terres en friche et ont indiqué que le travail serait difficile néanmoins, l'engagement fort des amapiens et leur nombre suffisant pour garantir la trésorerie de la première année les a rassurés.

La chambre d'agriculture a mis du temps avant de donner son accord pour l'exploitation. Les premiers semis ont alors été réalisés avec du retard, ce qui expliquerait une première année «décalée ». Le taux de renouvellement des adhérents a néanmoins été bon en 2009.

Lors du lancement de la production, il a été acté que le panier d'hiver serait beaucoup plus maigre qu'au printemps.

La première année, Didier a acheté 9 000 € de légumes pour compenser la faible production de l'exploitation. Une décision prise alors avec l'accord des amapiens.

La deuxième année, il a une nouvelle fois acheté pour 15 000 € de produits. Cette fois, les « mangeurs » n'ont pas été consultés au préalable. Les « mangeurs » avertis ont demandé qu'il stoppe les achats pour ne pas « plomber » sa trésorerie.

Didier Vincent, le producteur :

Didier a été salarié dans le maraîchage conventionnel pendant 15 ans avant de se lancer en bio

Il a emprunté 70 000 euros pour s'installer et mettre son exploitation en route (maison + 2ha + 1ha prêté). Sa maison a été hypothéquée.

Les conditions agronomiques de l'exploitation :

- Les parcelles ne sont pas des terres agricoles mais d'anciens prés et n'avaient jamais été cultivées avant que Didier ne les exploitent. Mais le GAB les a considérées comme étant exploitables.
- La terre est argileuse, froide, humide. La production de printemps arrive seulement en mai/juin. Un adhérent aborde le fait que « la terre étant mauvaise, il faudra beaucoup d'argent pour l'amender ».

La visite de son exploitation pourrait permettre de mettre les adhérents au courant de ce qu'il est réaliste de cultiver ou pas sur ces terres.

- Pour améliorer les rendements, l'installation de tunnels s'est avérée indispensable. Le producteur a demandé un second prêt à la banque pour les financer. D'après ce dernier, « il a été accordé sous réserve d'une augmentation du nombre de paniers ». Selon Claude Archidoit en contact avec Didier, « il fallait probablement assurer une augmentation du chiffre d'affaires ». Le comptable désapprouvait la décision de la banque d'augmenter le nombre de paniers. Il estime désormais que « pour s'en sortir, le producteur doit réduire le nombre de paniers à fournir et doit rester seul sur l'exploitation, sans ouvrier ».
- Didier reçoit régulièrement et/ou à sa demande un technicien du GAB44 qui évalue et conseille en fonction de ce qu'il voit et des échanges. Claude a assisté à une de ces visites très positive en juin 2009.
- La pose de tunnels en 2010 n'a pas apporté aux amapiens les résultats espérés en qualité et quantité des produits, mais a dégradé la situation financière de Didier.
- Sous réserve d'acceptation de la banque, le comptable a suggéré de faire une nouvelle demande d'emprunt, soit 20 000 € (5 000 € pour acht de matériel (sableuse, pailleuse) et 15 000 € pour combler le déficit) afin d'étaler ladette.
- Situation du producteur révélée par ce dernier le 14 février

Mail de Didier:

« Suite au manque de paniers (20 pour St SEB) il y a un manque à gagner environ 2000 € par mois sur le chiffre d'affaire. Il y a plus de 6 mois que cela dure mais je pensais qu'il y aurait une reprise plus rapide.

Suite à cela, la trésorerie de l'entreprise est désastreuse -11000 euros environ sans compter les factures impayées environ 7000 euros. De plus actuellement je n'ai pas le temps de finir les infrastructures ou de mettre certains légumes en place car mon ouvrier a démissionné et les pommes de terre que vous auriez du récolter n'ont pas été ramassées, je passe actuellement tout mon temps à récolter les patates. S'il n'avait pas démissionné, j'aurai certainement été obligé de le licencier pour raison économique.

De plus en 2010 avec l'augmentation des paniers exigé par la banque et le manque d'aide, j'ai pris des saisonniers qui ont eut pour effet d'avoir trop de charges salariales pour l'entreprise (étalement des charges pour la MSA tout les mois).

En ce qui concerne le mécontentement de certains pour les paniers qu'ils ne trouvent pas assez garnis, je pense qu'il faut se rappeler de l'ancienneté de l'entreprise (début mai 2008) avec uniquement une prairie et que les années passées les hivers étaient encore plus durs, et relisez ou lisez la charte des amaps.

De plus certains légumes que je voulais conserver ont pourris à cause de l'excès d'humidité dans mon hangar (environ 250 à 300 kg de potirons et musqués de Provence et 150 à 200 kg de betteraves rouges).

Sans compter sur les épinards qui sont noyés (sauf ceux dans un tunnel) ou les bettes qui ont été grignotées par les ragondins et qui disparaissent maintenant avec les musaraignes ou les mulots ou encore les choux fleurs et choux Bruxelles qui sont en train de noyer également (voir photos jointes).

C'est pour tout cela que pour l'année 2011, il y a impérativement besoin de vous à partir de mars avril mai non pas avec des journées que j'impose (car peu de personnes peuvent venir à chaque fois) mais lorsque vous êtes libres. Il y a toujours quelque chose à faire sur les 3 ha ou dans les tunnels. Ceci permettra de diminuer les charges salariales et donc permettre de maintenir un prix du panier correct. De plus j'aimerais que chacun y participe car cela permettra à tous de mieux comprendre mon travail.

De plus, comme cela pose problème d'avoir un employé qui travaille correctement et dans du long terme, je vais retourner au nombre de panier du début et rester seul sur l'exploitation (mon comptable a calculé que cela c'était réalisable).

- Remarques et constats des amapiens :

Il ressort des discussions de la réunion et des mails qui ont transité via la liste de diffusion les constats suivants :

• Concernant la quantité et la qualité des légumes :

- Beaucoup de plaintes concernant :
- la **quantité de légumes** : insuffisance ou baisse du nombre de légumes cet hiver en particulier. Comparaison avec d'autres AMAP en ce qui concerne la quantité.
- la qualité : légumes tout petits, gelés ou pourris, avec insectes...
- la **diversité** : une grande diversité mais trop peu de produits d'une même variété pour être consommables et constituant l'accompagnement d'un plat de famille.

• Concernant les fondamentaux liés au concept AMAP et à ses enjeux :

On constate une baisse des adhésions dans toutes les AMAP du département. Actuellement une douzaine de producteurs bio cherchent des amap sans trouver « preneur ».

En Loire-Atlantique, elles ont pris un essor considérable mais la finalité semble avoir été oubliée. Elles semblent avoir été créées pour répondre davantage à une demande des consommateurs que pour répondre aux besoins d'un agriculteur en particulier. Un adhérent témoigne que « dans le sud de la France, la finalité d'une AMAP n'est pas vraiment de consommer en comparant les prix de paniers d'une amap à l'autre, chaque agriculteur ayant sa problématique conduisant à un fonctionnement qui peut être différent. Le fonctionnement 'tout AMAP' est bien plus courant contrairement à la Loire-Atlantique où les producteurs ont d'autres modes de distribution en plus de leurs AMAPs. »

La « mode Amap » est évoquée. L'acte militant lié à ce type d'engagement n'a pas forcément été compris et/ou bien expliqué, y compris en interne. D'où les désistements de certains amapiens en Loire Atlantique et dans cette Amap qui trouvent ce système de commerce équitable trop contraignant.

Par ailleurs, la charte des Amap n'est pas interprétée de la même manière d'un « mangeur » à l'autre. Le rôle des « mangeurs » n'est pas toujours bien compris.

Enfin l'engagement de chacun possède ses limites. Le fait que des citoyens soutiennent financièrement un producteur est déjà un engagement fort et important. Espérer qu'ils s'investissent personnellement en donnant du temps en plus sur l'exploitation semble illusoire et idéaliste. Cela peut venir dans un second temps, mais cet investissement ne saurait être égal d'un adhérent à l'autre. Il faut d'abord passer le cap de la prise de conscience, des changements de comportements...

• Concernant l'aide bénévole demandé par le producteur sur l'exploitation :

Selon certains, « la demande d'aide augmente d'année en année ».

Depuis le dernier bilan avec le comptable, Didier voudrait que chaque amapien puisse consacrer une demi-journée deux fois par an à l'exploitation ce qui lui permettrait de s'en sortir.

Certains adhérents estiment que si une aide peut être apportée de temps à autre, elle ne saurait assurer la pérennité d'une exploitation, encore moins dans ces conditions.

En résumé, un certain nombre d'adhérents souligne qu'un système ne peut fonctionner de manière équitable que si chacune des parties s'y retrouve. Or la situation aujourd'hui n'est pas viable pour le producteur et pas équitable pour le « mangeur ». Il est dit que non seulement ce dernier finance une production qu'il ne consomme quasiment pas, mais en plus, il doit y « travailler bénévolement ».

• Concernant la gestion de l'entreprise et l'information des « mangeurs » :

La première année, tous les chiffres comptables ont été fournis aux « mangeurs » à la demande des créateurs de l'Amap.

L'année suivante, aucun bilan n'a été demandé et fourni. Peu de mécontentements se sont exprimés. Personne n'a demandé un droit de regard sur les chiffres. Les amapiens ne se sont pas intéressés « sérieusement » aux difficultés financières et de production de Didier. Ce n'est que lorsque ce dernier a révélé à l'ensemble des amapiens sa situation dans un mail daté du 14 février et suite à la livraison annulée que les « mangeurs » ont pris connaissance de l'état financier de sa structure.

• Concernant la constitution d'une association pour l'Amap :

La constitution d'une association sous forme loi 1901 avec un président, un bureau... permettrait aux adhérents de savoir exactement à qui s'adresser en cas de questions, demandes d'information, de suivi et d'accompagnement du producteur. Cela permettrait aussi peut-être d'anticiper sur les problèmes et leur résolution éventuelle.

- Décisions actées :

- Création **d'un groupe de pilotage "crise"** composés de volontaires parmi les membres de l'AMAP et représentant le mieux possible toutes les catégories d'opinions (des plus militants aux adhérents inquiets ou dubitatifs) et l'ancienneté d'adhésion (membres ayant participé à la fondation de l'AMAP et membres arrivés récemment).

Ce groupe de pilotage aura pour objet de trouver une issue, une solution à la crise.

Membres du groupe de pilotage de la crise : Amélie Clavère, Claude Archidoit, Didier Moreau, Juliette Lallemand, Elisabeth Chaussepied, Gwenaëlle Brument.

En cas de besoins ponctuels concernant un potentiel audit financier, Antony Bretaud pourrait apporter son aide.

- Prise de contact avec l'AMAP du Grand-Blottereau, fournie également par Didier, afin que ses membres s'expriment eux aussi sur leur ressenti.

- Dates et organisation des prochaines réunions :

La première, le **mercredi 16 mars** avec un membre de l'Amap 44 (Hervé Le Roux) en tant que « médiateur » volontaire, et le groupe de pilotage "crise".

Ordre du jour : situation actuelle et rappel du fonctionnement des amap, charte, point sur l'engagement des amapiens...

La seconde portant sur la visite de l'exploitation, si Didier l'accepte, réunira le groupe de pilotage, H. Leroux et le maraîcher issu du "collège producteur". La visite doit être faite rapidement.

Suite à ces deux réunions, une nouvelle réunion plénière avec l'ensemble des adhérents de l'AMAP sera proposée, en compagnie d'H. Leroux et du technicien agricole.

La quatrième réunion pourra dès lors se faire en compagnie de Didier.